



AGRESSION SUR UNE LYCEENNE

Par **lindou**, le **08/05/2011 à 18:00**

Bonjour,

Je m'inquiète pour ma soeur qui est lycéenne et qui a fait une connerie.

En fait, suite à des "rumeurs" qu'une lycéenne colportait sur elle à plusieurs reprises (sur l'espace d'un an je crois) ma soeur l'avait prévenu à plusieurs reprises d'arrêter mais en début de semaine ma soeur a perdu son sang froid et l'a frappé. Bilan : cheveux arrachés la victime aurait 3 petits trous derrière la tête (plus de cheveux à ses endroits). Le plus grave est que la lycéenne a fait un malaise cardiaque, intervention des pompiers. Elle a eu une itt inférieur à 7 jours. De plus, la victime n'a porté aucun coup, ma soeur est seule à avoir porté les coups

Ma sœur et la victime ont 18 ans (bac cette année), la victime a porté plainte et ma sœur est convoquée à la mi mai par le commissariat.

Elle se rend compte que ce qu'elle a fait est grave mais malheureusement ce qui est fait est fait. Elle sait qu'elle devra en assumer les conséquences.

Pour info, elle a un casier judiciaire vierge.

Que risque t'elle ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Domil**, le **08/05/2011 à 19:54**

Violence volontaire avec ITT de moins de 8 jours mais de plus de 3 jours dans l'enceinte d'un établissement scolaire. c'est passible de 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende + les dommages et intérêts (Article 222-13 du code pénal)

Par **Cabinet SAYAGH**, le **10/05/2011 à 19:30**

maintenant, il faut relativiser et prendre un avocat, les juridictions ne mettant jamais le maximum, sauf cas exceptionnel.

En outre, elle a un casier vierge et est donc accessible au sursis, une mesure alternative peut

être également proposée

Je vous invite toutefois à contacter un Avocat, connaissant la juridiction où ce dossier va être traité